

COMMUNE de TOURNISSAN
Extrait du registre des délibérations
N° 2024-11

L'an deux mil vingt et quatre, le jeudi vingt et huit mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Tournissan, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de séance de Marilyse Rivière, Maire.

Date de convocation : le 24 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 08
- Votants : 09

Présents : Marilyse Rivière, Marie-Claude Mendoza, Liliane Guilhaumou, Sandrine Ternois-Devalcourt, Sébastien Mazuque, Sylvia Capdevila, Richard Bozec, Marine Gambéroni.

Excusés : Idriss Bigou procuration à Marie-Claude Mendoza. Arnaud Jean-Bernard. Steeve Chouanet

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza

Début de séance : 18h

Fin de séance : 21h

Autorisation de signature et renouvellement approbation convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par la CCRLCM pour une durée de deux ans

Madame la Maire explique au conseil municipal que la commune a passé une convention avec la CCRLCM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces conventions sont visées pour une durée de deux ans. Nous devons impérativement, après approbation des conseillers renouveler notre engagement.

Selon le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1, le maire est désigné comme autorité compétente pour délivrer les actes, et l'article R 423-15 autorise la commune à confier l'instruction de tout ou partie des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Lecture et faite de la convention et après avoir débattu :

Le conseil municipal

- Oui** L'exposé de Mme la Maire,
- Après** Avoir délibéré à l'unanimité par **9 voix Pour**, Abs 0, Contre 0
- Décide** D'autoriser Mme la Maire a signer la convention et toute pièce nécessaire à cette affaire
- Précise** Que la convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1 er janvier 2024
Que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de la commune
- Ainsi** Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Tournissan, le 02/04/2024

Marilyse Rivière, Maire



M-Claude Mendoza, secrétaire